

963 1154

* 89

CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 76.224,51 Euros
Siège social : 14, rue Laferrière
75009 PARIS
R.C.S. PARIS : B 382 709 988

-0-

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/02/2003

-0-

DATE DU CONSEIL
LIEU DE LA REUNION
CONVOCATIONS

03/02/2003 à 16 heures
14, rue Laferrière 75009 PARIS
par Monsieur PICCIOTTO
Président Directeur Général

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Fabrice Jacques Henri MARCHAL, administrateur de la société
- Nomination de Monsieur Bernard Pierre GUIREMAND
en remplacement de Monsieur Fabrice Jacques Henri MARCHAL démissionnaire

ONT ETE CONVOQUES

M Salvatore PICCIOTTO, Président Directeur Général qui est présent
M Piero BALDINI, Administrateur qui est présent
M Giacomo MANDINA, Administrateur qui est absent

PRESIDENCE DU CONSEIL

M Salvatore PICCIOTTO, Président Directeur Général

Monsieur le Président constate que le Conseil d'administration a été régulièrement convoqué, qu'il est régulièrement constitué et qu'il peut donc valablement délibérer.

Le Président rend hommage à l'action de Monsieur Jacques Henri MARCHAL et lui adresse ses remerciements.
En cet état, le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes :

Le Conseil d'Administration déclare accepter la démission de Monsieur Jacques Henri MARCHAL et coopter en qualité d'Administrateur en lieu et place de ce dernier :

Monsieur Bernard Pierre GUIREMAND
78, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris
Né le 18 janvier 1939 à Paris 17^{ème}
de nationalité française

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur GUIREMAND exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur.

Monsieur GUIREMAND est alors invité à participer à la réunion du Conseil, et, après avoir remercié le conseil de sa confiance, déclare accepter ces fonctions conférée et que rien s'oppose à cette acceptation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare que la séance est levée à 16.45 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal signé par le président et par un administrateur

Le Président

Un Administrateur

[Signature]

*Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur*

[Signature]

19 852